



Budget participatif du Conseil Départemental

publié le 09/09/2020

Votez pour le projet du collège : **Une cour repensée au collège Antoine de Saint-Exupéry**

Il nous faut un maximum de vos votes pour que le projet du collège soit financé par le Conseil Départemental.

Le réaménagement et la végétalisation de la cour ont été souhaités par les élèves en Conseil de la Vie Collégienne avec la participation des Eco-délégués du collège.

Le réaménagement se traduira par la mise en place d'espaces arborés, de tables de ping-pong et de tables de pique-nique pour les jeux de société.

Pour voter, vous devez habiter en Deux-Sèvres et avoir plus de 11 ans.

Lors du vote, vous devez obligatoirement déclarer votre nom et prénom ainsi que votre commune de résidence. Ces informations ne seront pas publiques, elles serviront uniquement à vérifier qu'un même participant ne vote pas 2 fois.

Vous devez choisir au minimum 3 projets, au maximum 6 projets.

Votez et faites voter pour le projet du collège : [VOTEZ POUR LE PROJET DU COLLEGE](#) ↗



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.